

<p>Région Rhône-Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 20 janvier 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 janvier 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2016_01_20_02</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Fabrice Bonnard à Monsieur Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Philippe Marguerie à Mme Sandrine Jallin</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Cession pour l'euro symbolique à la commune de la parcelle cadastrée section A n°3177 (Sarzin) et prise en charge par la commune des frais d'acte notarié

Vu la convention du 15 juin 1999 modifiée le 26 juillet 1999 passée entre Messieurs Daniel et Gilles Bachet, la commune de Contamine-Sarzin, Madame Suzanne Paget et Madame Songeon,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'améliorer la sécurité et la visibilité du Chemin Sur la Tour, Monsieur Gilles Bachet a déclaré vouloir céder à la commune, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section A n°3177 d'une contenance de 18 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la cession, pour l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section A n°3177 d'une contenance de 18 m² de Monsieur Gilles Bachet au profit de la commune ;
- Dit que les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 25 janvier 2016</p> <p>Et de la publication le : 25 janvier 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 25 janvier 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSE</p>
--	--



Alain Chamossset



Raphaëlle Cons